

harpej

HARMONISATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Coup d'envoi de la nouvelle section du SPMi

L'opérationnalisation de la nouvelle section AEMO du SPMi s'est concrétisée par la nomination de la cheffe de groupe, Mme Cécile Delniette qui conduira la future équipe d'IPE dédiée à la protection et accompagnement judiciaire (PAJ). Le nom de cette section a été choisi suite à un processus itératif de "naming" et validé au dernier bureau d'HARPEJ.

Retrouvez les détails des mesures AEMO [ici](#)



La cheffe de groupe, Mme Cécile Delniette [répond à nos questions](#) :



Axe 1 : Etat d'avancement sur le modèle de consensus

Le sous-groupe "Prévention" de l'axe 1 a pour objectif général de transformer les approches en matière de soutien à la séparation parentale, avec l'étude des conditions pour instaurer le modèle de consensus (inspiré du modèle de Cochem). En synthèse, ce modèle s'appuie sur un fonctionnement interdisciplinaire, une adaptation des pratiques avec des contacts rapides entre services, un séquençage de la procédure judiciaire permettant la mise en place de mesures d'accompagnement (ex. séances de médiation, soutien thérapeutique) tout en maintenant un cadre responsabilisant vis-à-vis des parents. Car il est important que les parents distinguent leurs rôles de conjoints et de parents et qu'ils puissent saisir l'opportunité d'apaiser leur conflit à travers ce cheminement de recherche de consensus, pour le bien de leur(s) enfant(s).

En effet, le but reste de se centrer sur l'enfant et, par cet ensemble de mesures, de limiter les impacts conséquents que le conflit parental a sur l'enfant. [Lire la suite...](#)

Ces réflexions sont réalisées en concertation étroite avec le Pouvoir judiciaire, notamment en lien avec leur projet "médiation".

[Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat du 28 septembre 2022 | ge.ch](#)

[Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat du 24 août 2022 | ge.ch](#)

Votre voix pour une nouvelle voie

Le projet harpej s'appuie sur une démarche participative et interdisciplinaire afin de croiser les regards des professionnels de plusieurs institutions et services, tous investis dans le dispositif de protection des mineurs. Et cela ne s'arrête pas au seul cercle professionnel. En effet, il est indispensable de prendre en considération l'expérience des jeunes et de leurs parents dans les prises en charge professionnelles.

Notre démarche dans harpej consiste à :

- **favoriser l'écoute et prendre en considération la parole des enfants et des jeunes dans les décisions qui les concernent;**
- **croiser les regards des personnes concernées, enfants, jeunes, parents et professionnels pour ajuster les accompagnements.**

C'est pourquoi il nous tient particulièrement à cœur d'intégrer les bénéficiaires (enfants et parents) dans nos réflexions car chaque voix compte !

Le projet permet de donner une place et un rôle significatifs aux enfants et parents, afin de récolter leurs points de vue et propositions dans la réflexion globale. En juillet, nous avons donc invité plusieurs enfants, parents et jeunes majeurs (anciennement suivis par nos services) à rejoindre le "groupe consultatif des bénéficiaires enfants et parents" du projet harpej, pour une mise en œuvre dès le mois de septembre.

Cette démarche se fait dans un respect mutuel de l'anonymat, de la confidentialité des données et des contenus partagés dans le cadre du projet.

Nous proposons deux manières de partager les expériences vécues : soit en répondant à un questionnaire, soit en participant à un groupe de discussion ou un entretien individuel. Les thèmes que nous abordons sont notamment le soutien à la séparation des parents, le repérage des enfants en danger, l'offre de mesures de protection des enfants, le parcours des enfants ou encore le fonctionnement du service de protection des mineurs. Cela nous permet également de présenter certaines de nos propositions d'améliorations et de recueillir l'écho que cela génère auprès des bénéficiaires.

Si vous avez des questions sur cette démarche, n'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse suivante : projet-oej@etat.ge.ch



**Nous avons une mission commune.
Protéger les mineur.e.s et promouvoir leur bien-être.**

DIP. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
OEJ. Office de l'enfance et de la jeunesse

Comment contribuer au projet ?

Différentes possibilités peuvent être utilisées : en intégrant un sous-groupe, en participant au focus-group sur des questions précises, en répondant à des questionnaires, en transmettant un document. Chaque idée compte et peut être prise à bord des réflexions.

Une idée, une suggestion, un document à partager ?

N'hésitez pas à écrire à cette adresse mails : projet-oej@etat.ge.ch

Votre expertise est précieuse...

REJOIGNEZ-NOUS

**Ensemble,
nous pouvons et nous allons changer les choses !**

harpej
HARMONISATION DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.
Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrit-e cette newsletter

[Me désabonner de cette newsletter](#)